



OIC/CFM-44/2017/LEG/RES/FINAL

**RESOLUTION
SUR
LES AFFAIRES JURIDIQUES
ADOPTÉE PAR LA 44^{ème} SESSION DU CONSEIL
DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES**

(Session de la jeunesse, de la paix et du développement dans un monde de solidarité)

ABIDJAN, REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

**10 ET 11 JUILLET 2017
16 ET 17 CHAWWAL 1438H**

L'INDEX

	OBJET	Page
1	Résolution n° : 1/44- LEG sur la signature/la ratification de la Charte et des accords conclus dans le cadre de l'OCI et sur l'adhésion auxdits instruments	1

RESOLUTION N°1/44-LEG
SUR
LA SIGNATURE ET LA RATIFICATION DE LA CHARTE
ET DES ACCORDS CONCLUS DANS LE CADRE DE L'OCI ;
AINSI QUE SUR L'ADHESION A CES INSTRUMENTS

La quarante-quatrième session du Conseil des ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'OCI ("Session de la jeunesse, de la paix et du développement dans un monde de solidarité "), tenue à Abidjan, République de Côte d'Ivoire, les 16-17 Chawal 1438H (10-11 juillet 2017);

Après avoir examiné la situation en ce qui concerne la signature et la ratification des accords conclus au sein de l'Organisation de coopération islamique, ainsi que l'adhésion à ceux-ci ;

Constatant que le quorum de ratification requis des Etats membres pour l'entrée en vigueur de certains de ces accords, conformément à leurs dispositions, n'est pas atteint et vu la nécessité d'accélérer le processus de ratification pour renforcer le rôle de l'OCI et élargir les domaines de coopération entre les Etats membres ;

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général,

- 1- **EXHORTE** à nouveau les Etats membres à procéder, dans les meilleurs délais, à la signature et/ou à la ratification (ou à l'adhésion à/aux) des divers accords conclus dans le cadre de l'Organisation de Coopération islamique.
- 2- **DEMANDE** au Secrétaire général d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la présente résolution et de lui en faire rapport à sa 45^e session.